



COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 23 FÉVRIER 2017 À SAINT VINCENT D'AUTEJAC

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (*Président*), BAYLAC Fernand (*représentant Daniel DURAND*), BERTELLI Jean-Claude, BROENS Geneviève, CALMETTES Jacques, COUDERC Anne-Marie, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, IMBERT André, LAFON Cécile, LAFON Claude, LASSEIGNE Chantal (*représentant Georges ESPINOSA*), PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, REGAMBERT Michel, SOULIÉ Jacques, SOUPA Rémy, TILLON Georgette, TOURREL Pierre, VALETTE Christian (*représentant Guy ROUZIES*), VIROLLE Alain.

Étaient absents excusés : MM. CASTEX Nicole, DURAND Daniel, ESPINOSA Georges, RAEVEN Pierre, ROUZIES Guy.

Étaient également présents : MM. DARBOIS Philippe, RIOLS Véronique

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 15/12/2017

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme QUINTARD Nadine, a été désignée secrétaire de séance.

3- Élection du 2ème Vice-Président du PETR PMQ.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

OBJET : ÉLECTION DU BUREAU

Monsieur le Président rappelle que l'article 10 des statuts du PETR du Pays Midi-Quercy prévoit l'élection des membres du Bureau selon la répartition suivante (Président compris) :

- * 4 membres du Quercy Caussadais
- * 3 membres des Terrasses et Vallée de l'Aveyron
- * 2 membres du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
- * 2 membres du Quercy Vert

Par délibération n°2017_9, l'élection des membres du bureau a donné le résultat suivant :

1 Président	
Président	MAFFRE Christian
2 Vice-présidents	
1 ^{er} Vice-président	CALMETTES Jacques
2 ^{ème} Vice-président	BONHOMME François
8 autres membres	
Quercy Caussadais	BERTELLI Jean-Claude
Quercy Caussadais	JEANJEAN Claude
Quercy Caussadais	DONNADIEU Jean-Louis
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	FERTÉ Denis
Quercy Vert - Aveyron	PEZOUS Bernard
Quercy Vert - Aveyron	RAEVEN Pierre
Quercy Vert - Aveyron	DARRIGAN Catherine
Quercy Vert - Aveyron	DANTHEZ Florence

Monsieur le Président précise que Monsieur BONHOMME François, a présenté sa démission en tant que 2^{ème} Vice-Président en octobre 2017.

Monsieur le Président propose donc d'élire un nouveau Vice-Président.

L'élection a donné le résultat suivant :

1 Président	
Président	MAFFRE Christian
2 Vice-présidents	
1 ^{er} Vice-président	CALMETTES Jacques
2 ^{ème} Vice-président	JEANJEAN Claude
8 autres membres	
Quercy Caussadais	BERTELLI Jean-Claude
Quercy Caussadais	JEANJEAN Claude
Quercy Caussadais	DONNADIEU Jean-Louis
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	FERTÉ Denis
Quercy Vert - Aveyron	PEZOUS Bernard
Quercy Vert - Aveyron	RAEVEN Pierre
Quercy Vert - Aveyron	DARRIGAN Catherine
Quercy Vert - Aveyron	DANTHEZ Florence

4- Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Voir le document DOB 2018 envoyé avec la convocation.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment son article L. 2312-1, oblige les communes de plus de 3 500 habitants à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Le document ci-annexé a été remis aux membres du comité syndical afin d'engager le débat lors de cette même séance.

Le Comité syndical :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018

M.MAFFRE a rappelé les principaux « chantiers » réalisés par le PETR PMQ durant l'année 2017 et leurs évolutions prévus pour 2018 :

- *Le SCOT PMQ qui doit commencer durant le 2^{ème} trimestre 2018.*
- *L'OPAH PMQ qui doit être renouvelée au 2^{ème} semestre 2018 pour 3 à 5 ans de plus, ainsi que la Plateforme J'Ecorenov en PMQ à renouveler d'ici fin 2018.*
- *La thématique Energie-Climat avec l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) mutualisé pour le compte des 3 EPCI du territoire qui a commencé fin 2017 et qui devrait se terminer fin 2018.*
- *Et la création fin 2017 de la SCIC Midi-Quercy Energies Citoyennes, pour porter les projets d'EnR (Energies renouvelables) avec les collectivités et les citoyens.*

M. Calmettes Jacques (Président de la SCIC MQEC) a informé l'assistance sur la possibilité d'organiser à la demande des communes, des réunions publiques d'information sur cet outil participatif, afin de convaincre de nouveaux habitants à devenir sociétaires de la SCIC.

- *La mission Inventaire du Patrimoine PMQ qui en 2017 a connu une actualité particulièrement riche (accueil et co-organisation d'un stage national de formation patrimoine, réalisation d'un ouvrage « L'architecture de terre crue en Bas-Quercy »..).*
- *Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) qui a été labellisé en 2017 par le Ministère et qui doit se poursuivre par la mise en œuvre d'un Plan d'actions validé en sept 2017.*
- *La poursuite des politiques contractuelles territoriales avec l'Etat (Contrat de ruralité signé en 2017 pour 2017-2020), la Région (Contrat Régional Unique 2015-2017 à renouveler en 2018) et l'Europe (Programme LEADER V 2014-2020 et programme Pôle pleine Nature Gorges de l'Aveyron).*

Il a également évoqué des thématiques en émergence sur lesquels le PETR PMQ sera amené à travailler durant l'année 2018 :

- *L'observatoire territorial en lien avec les dispositifs gérés par le PETR (notamment PCAET, SCOT, OPAH, ...) afin de mutualiser de l'information pour les collectivités du territoire, qui sont souvent amenées à produire des études qui nécessitent ce type de données.*
- *Réfléchir à la couverture médicale du territoire notamment dans la cadre du Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) co-piloté par le CD 82 et la Préfecture.*

5- Ressources Humaines

5.1- Transformation du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe en adjoint administratif principal 1ère classe suite à l'avancement de grade de Muriel STROH

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

OBJET : AVANCEMENT DE GRADE – TRANSFORMATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ÈME} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

VU les tableaux d'avancements de grades 2018,

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe du PETR Pays Midi-Quercy peut être promu au grade supérieur d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Président dit que cette transformation entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident :

- **DECIDENT** de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- **DECIDENT** de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe après avis du Comité Technique Paritaire
- **DISSENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans

l'emploi seront inscrits au budget et chapitre prévu à cet effet

5.2- Accueil de Service Civique et demande d'agrément :

La délibération suivante a été adoptée avec 22 voix pour et 1 abstention :

OBJET : ACCUEIL DE SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGRÉMENT

Prévu par la loi du 10 mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010, le Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire **d'une durée de 6 à 12 mois** ;
- pour l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général** dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- représentant au moins **24 heures hebdomadaires** ;
- ouvrant droit à un régime complet de **protection sociale** financé par l'Etat ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

Le PETR du Pays Midi-Quercy a décidé d'engager une réflexion globale sur le recours à ce dispositif au regard des thématiques variées notamment dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de s'engager dans l'accueil de volontaires « service civique »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser la procédure préalable d'obtention d'agrément d'accueil de service civique au sein du PETR du Pays Midi-Quercy ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

6- Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit agricole

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

OBJET : DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRÉNÉES POUR FAIRE FACE À UN BESOIN PONCTUEL ET ÉVENTUEL DE DISPONIBILITÉS

Monsieur le Président est autorisé à ouvrir auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 254 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

⇒ Durée : 1 an

⇒ Taux : Variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois instantané + marge de 1.80%

Soit à ce jour : -0.328%.

⇒ Intérêts : Périodicité mensuelle par procédure de débit d'office

⇒ Commission : 0.20% de l'enveloppe réservée soit 508 €
Pas de commission de non utilisation.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Contrat de ruralité PETR PMQ (2017-2020)

1.1- *Informations sur la programmation 2018*

☞ Information sur la Programmation 2018 prévisionnelle :

Pour mémoire le Contrat de ruralité du PETR du PMQ (2017-2020), a été signé en février 2017 (disponible sur le lien suivant

: http://www.paysmidiquercy.fr/IMG/pdf/Scan_Ct_ruralite_PMQ .

Il permet de soutenir des projets publics répondant à 6 volets thématiques :

- L'accès aux services publics et marchands et aux soins (ex : Maison de santé MSP ; maison de services aux publics MSAP, développement de l'école numérique, couverture numérique-téléphonie mobile, les activités périscolaires ...).
- La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ; (ex : aménagement global des bourgs, renforcement de la centralité des bourgs centres, points d'accès Wi-Fi publics, éco-quartier en milieu rural, mobiliser le FISAC pour favoriser le regroupement des derniers commerces...).
- L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, projet alimentaire de territoire, offre de formation, développement de l'accès et des usages du numérique-tires lieux-centre télétravail, diversification de l'offre touristique et culturelle, valorisation du patrimoine naturel, etc...);
- Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire (réseau de pistes cyclables, plateforme mobilité, intermodalité train-covoiturage-vélo...).
- La transition écologique et énergétique (rénovation thermique des bâtiments publics et des logements communaux, productions d'énergies renouvelables, préservation et valorisation d'espaces naturels...).
- La cohésion sociale (développement de l'offre culturelle et sportive ; création de lieux favorisant le lien social, favoriser les relations urbain-rural).

La priorité est donnée aux projets s'inscrivant dans une logique de projet de territoire, permettant un maillage et une mutualisation des projets, un développement stratégique cohérent avec les objectifs de développement durable du territoire.

Pour préparer la programmation 2018 de ce Contrat de Ruralité, il a été demandé aux Communes / EPCI de faire remonter leur projets 2018 (prêts à être engagés en 2018) qui ont une cohérence avec les 6 volets du Contrat de Ruralité (projet minimum de 50 000€) et qui sollicitent une aide de l'Etat (DETR, FNADT, DSIL...).

Il a été demandé aux communes/EPCI de renvoyer les fiches projets dans un premier temps pour le 20 février 2018 (à envoyer au PETR et à votre communauté de communes) en privilégiant l'envoi par courriel des fiches projets pour gagner du temps et de l'efficacité.

Une restitution en séance des projets susceptibles d'être présentés en programmation 2018 du Contrat de ruralité a été faite en séance.

M.MAFFRE Christian a évoqué une 1^{ère} réunion réalisée en Préfecture avec notamment le SG de Préfecture pour préparer cette programmation 2018.

Un Comité de pilotage de suivi du Ct de Ruralité devrait être organisé fin mars ou avril pour valider la liste des projets qui serait proposés en programmation 2018.

Il a également rappelé que les projets qui ne seront pas retenus pourront éventuellement émarger à la DETR « classique », dont l'appel à projet de la Préfecture ne devrait pas tarder (avec des dépôts des dossiers pour fin avril).

2- LEADER V (2014-2020)

2.2- Information sur le CP LEADER du 25/01/2018 à Montricoux

Cette réunion a permis de présenter les dernières actualités liées au programme et notamment de faire un point sur le déploiement de l'outillage LEADER.

Ce dernier CP a permis de présenter l'instruction réalisée par la DDT de 5 dossiers. Il s'agit de :

☞ Rénovation d'un bâtiment pour le FABLAB de Caylus

Bénéficiaire : Commune de Caylus

Rattaché à la Fiche-Action n°2 (2.1), il s'agit d'un projet exemplaire en matière de coopération et d'innovation avec une proposition de note par l'équipe technique de 80/100 Assiette éligible retenue suite à l'instruction DDT : **99 312.09 €**

Montant du LEADER retenu suite à l'instruction DDT : **39 159.06 €** (Ce montant devra être confirmé suite à une vérification auprès du cofinanceur ETAT-DETR)

☞ Labellisation et mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Bénéficiaire : PETR

Rattaché à la Fiche-Action n°4 (2.1), il s'agit d'un projet qui répond favorablement à notre stratégie en y intégrant bien les objectifs pour un territoire entreprenant et durable avec une proposition de note par l'équipe technique de 81/100

Assiette éligible retenue suite à l'instruction DDT : **42 113.03 €**

Montant du LEADER retenu suite à l'instruction DDT : **19 340.28 €**

☞ Restauration d'une bâtisse du 18^{ème} siècle et aménagement d'une salle d'exposition via un chantier de professionnalisation

Bénéficiaire : Commune de Gènebrières

Rattaché à la Fiche-Action n°6 (2.3), il s'agit d'un projet rare sur le territoire qui mérite à être mieux valorisé auprès des collectivités locales et des habitants avec une proposition de note par l'équipe technique de 79/100

Assiette éligible retenue suite à l'instruction DDT : **55 305.41 €**

Montant du LEADER retenu suite à l'instruction DDT : **22 675.29 €**

☞ Préfiguration de la valorisation du vignoble interdépartemental AOC Coteaux du Quercy

Bénéficiaire : Syndicat de défense de l'AOC Coteaux du Quercy

Rattaché à la Fiche-Action n°3 (2.1), il s'agit d'un projet bien intégré dans la stratégie territoriale du PMQ et visant le développement de partenariats des acteurs de la vigne avec les acteurs du tourisme et des commerçants avec une proposition de note par l'équipe technique de 76/100

Assiette éligible retenue suite à l'instruction DDT : **24 776.45 €**

Montant du LEADER retenu suite à l'instruction DDT : **10 060.59 €**

☞ **Création d'un opéra par les enfants des écoles du Quercy Vert**

Bénéficiaire : Association Cantabile

Rattaché à la Fiche-Action n°5 (2.2), il s'agit d'un projet culturel exemplaire dans la coopération qu'il suscite entre plusieurs acteurs et structures du territoire et dans le lien qu'il permet d'entretenir entre les résidents d'un territoire rural avec une proposition de note par l'équipe technique de 67/100

Assiette éligible retenue suite à l'instruction DDT : **41 431.57 €**

Montant du LEADER retenu suite à l'instruction DDT : **19 500 €**- Ce montant devra être confirmé suite à une vérification réglementaire concernant notamment le bénévolat)

A l'issue de ce Comité de Programmation et sous réserve des consultations écrites à faire sur 2 dossiers, **l'enveloppe programmée atteint les 30% de notre enveloppe initiale (rappel 2.01 millions d'euros)**. Si l'on rajoute les dossiers reçus au GAL en attente ou en cours d'instruction on attendrait plus de 66% d'avancement ce qui est un bon score à mi-chemin du programme. Tout l'enjeu réside maintenant dans la mise en place des paiements pour les projets réalisés.

Au préalable, cette réunion a également permis au comité de Programmation de rencontrer les nouveaux porteurs de projets venus présenter leur projet LEADER. Ce temps d'échanges, préalable à l'instruction permet aux membres décisionnels de mieux connaître les projets en vue de leur sélection. Il permet aussi de faire passer des demandes d'améliorations sur certains points. 7 nouveaux projets ont ainsi présentés par les porteurs de projet :

Fiche action	Maitre d'ouvrage	Intitulé du Projet
5.2	Association Los Estufaires	Regards croisés sur nos territoires : modernisation et numérisation du studio CFM Caylus
6.4	M. et Mme GABROT	Confortation et aménagement du Château de Caylus
3.2	M.Barroul	Boulangerie écoresponsable à Parisot
4.1	PETR	Programme d'actions touristiques 2018
6.5	Département de Tarn et Garonne	Valorisation de la grotte de Bruniquel
4.1	PETR	Labellisation et mise en place d'un PAT
6.3	Commune de Genebrières	Chantier de professionnalisation Genebrières

Voir en annexe du document d'appui en pages 15 à 21 le compte-rendu du CP LEADER du 25/01/2018 à Montricoux.

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THÉMATIQUES COORDONNÉES PAR LE PETR DU PMQ

1- Energie-Climat

1.1- Délibération sur transformation SPL ARPE en SPL AREC

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : PRÉSENTATION DE MODIFICATION STATUTAIRES DE LA SPL ARPE OCCITANIE EN SPL AREC OCCITANIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'alinéa 3 de l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la SPL ARPE Occitanie mis à jour suite à l'Assemblée Générale du 12 juillet 2017 et au Conseil d'Administration du 11 septembre 2017 ;
VU le règlement intérieur de la SPL ARPE Occitanie ;

VU le projet de modifications statutaires de la SPL AREC Occitanie (ci-annexé), plus amplement détaillé dans le projet de rapport du Conseil d'Administration qui sera présenté en Assemblée Générale Extraordinaire.

CONSIDERANT que la Région Occitanie, par délibération du 28 novembre 2016, s'est fixée pour objectif de devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050. A ce titre, elle souhaite mobiliser les collectivités locales sur ces enjeux. L'objectif étant de recentrer les missions de la SPL ARPE Occitanie afin de lui permettre de mener des actions dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie.

CONSIDERANT qu'il est donc proposé de faire évoluer les statuts de la SPL ARPE Occitanie afin de les adapter à ces nouvelles ambitions. A ce titre, elle contribuerait à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables, et à l'amélioration de la qualité de l'air. La SPL ARPE Occitanie sera désormais désignée SPL AREC Occitanie (Agence Régionale de l'Energie et du Climat).

CONSIDERANT que l'alinéa 3 de l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité dans les conditions prévues aux articles L. 2131-2, L. 3131-2, L. 4141-2, L. 5211-3, L. 5421-2 et L. 5721-4.* » ;

CONSIDERANT que sous réserve des dispositions de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les sociétés publiques locales sont notamment soumises aux dispositions de l'article L. 1524-1 du présent code.

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le projet de modifications statutaires de la SPL ARPE Occitanie en SPL AREC Occitanie.

Il est donc proposé :

- D'approuver le projet de modifications statutaires de la SPL ARPE Occitanie, relatives à l'objet social et aux structures des organes dirigeants, tel qu'annexé. Un tableau comparatif des modifications est annexé.
- D'autoriser le représentant du PETR Pays Midi-Quercy à voter lesdites modifications statutaires à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL ARPE Occitanie.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et à la SPL ARPE Occitanie.

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical bien vouloir en délibérer et de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident :

- **D'APPROUVER** la modification de l'article 2 des statuts de la SPL ARPE Occitanie relatif au nouvel objet social, à savoir :
« *La SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie intervient pour la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-après dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie. A ce titre, elle contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables, et à l'amélioration de la qualité de l'air.*
Dans ce cadre, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires exclusivement, toute assistance à maîtrise d'ouvrage, toutes études techniques, toute activité d'observation, de conseil, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation et de gestion de locaux mis à disposition par les actionnaires, et en tant que de besoin, toute activité de

*communication, dans les domaines d'intervention de la SPL AREC Occitanie précités.
Elle pourra être également chargée de la gestion d'un service public industriel et commercial, dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie et dans les limites des compétences de ses membres en la matière, conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT.
En matière de projets d'air, d'énergie et de climat, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a vocation à assurer :*

- *une offre d'ingénierie auprès des territoires à travers la promotion et la coordination d'une politique durable et harmonieuse qui se traduit, notamment, par l'appui des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires à la mise en œuvre de leur stratégie Air Energie Climat et au montage de projets ;*
- *le développement et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui se traduit par :*
 - *une offre d'ingénierie pour l'accompagnement des projets, notamment citoyens, destinés à permettre le développement des énergies renouvelables ;*
 - *une mission de coordination, d'appui et d'animation auprès des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) en complémentarité des acteurs déjà en place ;*
 - *un soutien aux porteurs de projets œuvrant dans ce sens, notamment par le biais de la rénovation énergétique, en veillant à la bonne intégration environnementale desdits projets ;*
 - *une assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics portés par les acteurs du territoire régional ;*
 - *toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour la réalisation et l'exploitation d'équipements ou d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ;*
 - *la capitalisation des connaissances en vue d'actions d'information, d'animation, de sensibilisation ou d'incitation au profit, en particulier, des porteurs de projets liés à l'efficacité énergétique, à la production d'énergies renouvelables, et à la qualité de l'air ;*
 - *par application des articles L. 511-6 8° du CMF et L. 381-2 et L. 381-3 du CCH, une mission de tiers-financement indirect s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel au sens des dispositions de l'article L. 381-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation et, le cas échéant, sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution requis par les dispositions du Code monétaire et financier, une offre de tiers financement direct au sens des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 381-3 du Code précité ;*
- *le développement et la promotion d'actions relatives à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air, à ce titre toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour le développement de la mobilité durable.*

À cet effet, et sauf stipulations contractuelles contraires, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif en vertu d'un contrat qui sera conclu avec les actionnaires concernés le cas échéant.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle pourra, dans le respect du régime juridique spécifique des SPL, prendre toute participation au capital des sociétés intervenant dans les champs d'activités précités.

La SPL continuera d'exécuter les contrats en cours jusqu'à leur échéance. »

- **D'APPROUVER** les modifications statutaires afférentes aux structures des organes dirigeants soit les articles 15, 20, 21 et 22 du projet de statuts de la SPL AREC Occitanie, actuellement SPL ARPE Occitanie, relatifs à la composition du Conseil d'Administration,

aux réunions et délibérations du Conseil d'Administration, aux pouvoirs du Conseil d'Administration et à la Direction Générale.

- **D'APPROUVER** l'insertion d'une annexe, telle qu'indiquée en article 7 du projet de statuts de la SPL AREC Occitanie, actuellement SPL ARPE Occitanie, relative à la composition du capital social.
- **D'AUTORISER** le représentant du PETR du Pays Midi-Quercy à voter les modifications statutaires à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL ARPE Occitanie.

2- Culture

2.1- *Mission Musée de St-Antonin NV : délibération modificative du plan de financement 2018*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT MISSION DE SUIVI ET DE PRÉFIGURATION DU MUSÉE DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL – ANNÉE 2018

Monsieur le Président rappelle que comité syndical a validé la poursuite de la mission 50% ETP, de suivi et de préfiguration du musée de Saint-Antonin ainsi que le plan de financement lors du comité syndical du 13 octobre 2017.

Il convient toutefois de modifier le plan de financement, le temps de travail de Jihan Ghiati-Chardon en charge de cette mission évoluant d'un ETP (équivalent temps plein) à un 0.8 ETP en 2018. Elle sera affectée à cette mission à 0.4 ETP.

Une convention entre le PETR Midi-Quercy et la Commune de St-Antonin précisera les missions 2018, les modalités de mise en œuvre et d'organisation.

Plan de financement prévisionnel initial de la mission de préfiguration du musée de Saint-Antonin de janvier à décembre 2018 :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
50% ETP Poste chef de projet culturel 12 mois à mi-temps + 2 stages + 1 service civique (3 326,4€), frais de déplacement dont comité scientifique membres bénévoles, formation, frais annexes	30 000 €	DRAC (29%)	8 750 €
		Région (21%)	6 250 €
		Département (21%)	6 250 €
		Commune de St Antonin (9%)	2 750 €
		Autofinancement Pays Midi-Quercy (20%)	6 000 €
TOTAL	30 000€	TOTAL	30 000€

Nouveau plan de financement proposé :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
40% ETP Poste chef de projet culturel 12 mois à mi-temps + 2 stages + 1 service civique (3 326,4€), frais de déplacement dont comité scientifique membres bénévoles, formation, frais annexes	24 000 €	DRAC (32.5%)	7 800 €
		Région (25% du 0.4 ETP)	5 000 €
		Département (20% du 0.4 ETP)	4 000 €
		Commune de St Antonin (10%)	2 400 €
		Autofinancement Pays Midi-Quercy	

		(20%)	4 800 €
TOTAL	24 000€	TOTAL	24 000€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition et le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** les subventions mentionnées dans ce plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

3- PLIE PMQ

3.1- *Information sur le CP et signature du protocole d'accord 2018-2020*

Le 5 février 2018, un Comité de Pilotage PLIE du Pays MQ suivi d'une signature officielle du Protocole d'accord 2018-2020 ce sont déroulés à la Maison de l'Emploi MQ à Caussade en présence notamment de M.MOULARD (SG/Sous-Préfet), de Mme HENRY (Directrice Territoriale de Pôle emploi), de M.VIGUIE (représentant M.ASTRUC) et de M.MAFFRE.

Cela a permis de présenter aux partenaires un bilan quantitatif et qualitatif synthétique du dispositif PLIE ces 3 dernières années et de sécuriser par le renouvellement du Protocole d'accord la poursuite du PLIE pour les années 2018-2020.

Les finalités du PLIE inscrites dans le Protocole d'accord sont :

- ☞ **Prévenir l'exclusion sociale et professionnelle** pour des participants issus des populations « exclues » du marché du travail en organisant des « **parcours d'insertion professionnelle individualisés** » dont le but est l'autonomie nécessaire à une insertion socio-professionnelle durable par le développement des aptitudes à l'emploi et/ou à la formation qualifiante
- ☞ Organiser un **accompagnement individualisé de proximité** assuré par un référent unique
- ☞ Développer une **ingénierie technique de projets d'insertion** durable dans l'emploi, et créer les conditions de participation active de tous les acteurs
- ☞ **Mobiliser et organiser la participation active des partenaires** institutionnels des employeurs, des opérateurs et des participants sur le territoire

Mme DANTHEZ et M.MAFFRE ont souligné la qualité de la présentation du bilan du PLIE présenté lors de ce Comité de Pilotage/signature Protocole, qui a bien valorisé la plus-value apporté par ce dispositif pour les bénéficiaires, habitant le territoire.

Voir en annexe du document d'appui en pages 22 à 28 la présentation du PLIE faite pour le CP du 05/02/2018.

4- ADEFPAT

4.1- *DELIB/demande FEADER pour accompagnement Vins du Quercy*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

OBJET : ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION ET L'ANIMATION D'UN PLAN D'ACTION EN VUE DE LA CANDIDATURE AU LABEL VIGNOBLES ET DÉCOUVERTES

Le 22 janvier dernier se tenait à Montpezat-de-Quercy le comité de pilotage du projet de valorisation du vignoble Coteaux du Quercy. En présence de nombreux partenaires et viticulteurs, le syndicat des Vins présentait un bilan des actions menées en 2017 et proposait une stratégie à conduire en 2018 afin de constituer la candidature au label national Vignobles et Découvertes.

5 séances de travail ont été organisées en 2017 avec une consultante spécialisée en oenotourisme, France Medalle Gerbal du cabinet AOC Tourisme. Cette experte a été mandatée par l'ADEFPAT qui

œuvre aux côtés des PETR et PNR, par la formation développement, en faveur du développement des territoires ruraux.

Ces séances ont réuni un ensemble d'opérateurs publics et privés, venant du monde de tourisme, hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, ADT et de la viticulture. Ils ont réfléchi ensemble au sens à donner au terme œnotourisme, ont exploré de multiples expériences conduites sur d'autres destinations viticoles, pour s'en inspirer, les enrichir, les analyser. Ils ont aussi tenté de partager une vision commune du territoire interdépartemental couvert par l'AOC pour mieux cerner ses richesses et l'étendue de son offre touristique. Et puis ils ont appris à mieux se connaître, partager des visions, des points de vue, les confronter au regard extérieur de la consultante qui guide le groupe mais ne décide pas à sa place. Ils ont aussi un peu rêvé et tenté de faire parler leur destination, mettre des mots et des valeurs qui font sens pour les touristes et visiteurs.

C'est autour de cette matière récoltée durant l'année 2017 que l'équipe projet va s'attacher à écrire un dossier de candidature au label Vignobles et Découvertes qui pourrait être déposé en décembre 2018 pour un grand oral en janvier 2019.

Afin de poursuivre la dynamique engagée en 2017 et formaliser le plan d'actions une prolongation de l'accompagnement ADEFPAT a été demandée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le projet « Accompagnement à l'élaboration et l'animation d'un plan d'action en vue de la candidature au label Vignobles et Découvertes »
- **DIT** que :
 - ☞ **Ce projet s'inscrit dans les priorités du PETR**
 - ☞ **Le PETR décide de mandater un groupe projet** chargé d'élaborer des propositions. Afin de faciliter la production collective, le conseil syndical sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'ADEFPAT
 - ☞ **Ce groupe remplit une mission d'intérêt général** pour le PETR :
- ✓ *Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider le syndicat mixte à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général*
- ✓ *La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'ADEFPAT pour développer une compétence collective au sein du groupe projet*
- ✓ *L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'ADEFPAT et le PETR*
- ✓ *Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'État pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.*

Mme DANTHEZ, référente ADEFPAT du PETR PMQ, a précisé que cet accompagnement a pour but d'atteindre pour le vignoble Vins du Quercy, le label national « Vignobles et Découvertes », qui est délivré par l'organisme Atout France (Opérateur de l'Etat dans le secteur du tourisme).

IV- INFORMATIONS DIVERSES

1- Désignation de délégués locaux à des organismes extérieurs

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

OBJET : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS LOCAUX À DES ORGANISMES EXTÉRIEURS - RÉACTUALISATION

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le PETR du Pays Midi-Quercy travaille en partenariat avec des organismes extérieurs et qu'il convient de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour chaque organisme afin de siéger à leurs conseils

d'administration.

Par délibération n°3 du 10 juillet 2014, les membres désignés étaient les suivants :

Organismes	Titulaire	Suppléant
ADE 82	BERTELLI Jean-Claude	RAEVEN Pierre
ADEFPAT	DANTHEZ Florence	PISANI Pierre
DLA 82	PISANI Pierre	DANTHEZ Florence
Relais des Gîtes	BASTIÉ Cécile	JEANJEAN Claude
Association des Pays de M-P	MAFFRE Christian	BONHOMME François
EREF Site de Proximité	PERN-SAVIGNAC Fabienne	FERTÉ Denis
CPIE Midi-Quercy	TSCHOCKE Christian	DONNADIEU Jean-Louis
Coopérative OZON	FERTÉ Denis	LAFON Cécile
MCEF/MDE	MAFFRE Christian	PERN-SAVIGNAC Fabienne
CNAS	MAFFRE Christian	PISANI Pierre
ARPE	TSCHOCKE Christian	CORRECHER Maurice
CAUE	PEZOUS Bernard	TSCHOCKE Christian

Monsieur le Président propose de réactualiser ce tableau comme suit :

Organismes	Titulaire	Suppléant
Assemblée des Territoires Occitanie	MAFFRE Christian PERN SAVIGNAC Fabienne	CALMETTES Jacques DANTHEZ Florence
ADEFPAT	DANTHEZ Florence	PISANI Pierre
DLA 82	JEANJEAN Claude	DANTHEZ Florence
Relais des Gîtes 82	JEANJEAN Claude	FERTE Denis
ANPP/Association des Pays d'Occitanie	MAFFRE Christian	BONHOMME François
EREF Site de Proximité	PERN-SAVIGNAC Fabienne	FERTÉ Denis
CPIE Midi-Quercy	DONNADIEU Jean-Louis	LAFON Cécile
Coopérative OZON	FERTÉ Denis	LAFON Cécile
Maison de l'Emploi MQ	MAFFRE Christian	PERN-SAVIGNAC Fabienne
CNAS	MAFFRE Christian	CALMETTES Jacques
SPL AREC/ATMO	CALMETTES Jacques	DARRIGAN Catherine
CAUE 82	PEZOUS Bernard	PERN-SAVIGNAC Fabienne
SDE 82	CALMETTES Jacques	DARRIGAN Catherine

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **APPROUVENT** cette décision
- **VALIDENT** la désignation des membres titulaires et suppléants

2- Population légale 2018 par communes et EPCI

Globalement, nous constatons que la population totale officielle au 01/2018 en MQ est de **50 761 hab, soit une augmentation de 266 hab par rapport à 2017 (+ 0.6%)** :

Voir en annexe du document d'appui en page 29 la population par communes et EPCI du PMQ.